

CIRCULAIRE 2007 - 2 -DT

Paris, le 14/03/2007

Objet : Valeur du point et salaire de référence

Madame, Monsieur le directeur,

Le conseil d'administration de l'Arrco, réuni le 8 mars 2007, a pris les décisions suivantes sur les paramètres techniques du régime.

Valeur du point

La valeur annuelle de service du point Arrco est fixée à 1,1480 € à compter du 1^{er} avril 2007, en augmentation de 1,71 % par rapport à la précédente valeur.

Salaire de référence

La valeur du salaire de référence Arrco pour l'année 2007 est fixée à 13,5091 €, en augmentation de 3,7 % par rapport à la valeur de 2006, compte tenu de correctifs sur exercices antérieurs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général